

Prestations de nettoyage des locaux de l'EPA Bordeaux Euratlantique

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2025S-PA0012

Date limite de remise des plis

25/11/2025 à 12:00

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Les prestations sont réalisées pour l'acheteur **Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique**, représenté par Madame la Directrice Générale de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, EPIC de l'Etat.

Adresse et coordonnées :

Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique

Les Cimes – Bâtiment A
2 rue Philippe JOLLY
33 800 Bordeaux

Téléphone : 05 57 14 44 80

Site internet : <https://www.bordeaux-euratlantique.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **prestations de nettoyage de locaux pour le compte de l'EPA Bordeaux Euratlantique**

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire portant sur des prestations de nettoyage de locaux pour le compte de l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Le marché est divisé en deux lots :

Lot 1 : Nettoyage des locaux du bâtiment « Les Cimes » (siège social de l'EPA), incluant bureaux, salles de réunion, sanitaires, terrasses, etc.

Lot 2 : Nettoyage de la « Maison du Projet », incluant les espaces intérieurs (salle d'exposition, bureau, cuisine, etc.) et le jardin situé à l'avant du bâtiment.

Code CPV	Libellé CPV
90900000-6	Services de nettoyage et d'hygiène

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Prestations de nettoyage de locaux pour le compte de l'EPA Bordeaux Euratlantique
	Acheteur	Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	Bordeaux
	Durée	12 Mois - 3 reconductions
	Développement durable	Clause environnementale – clause sociale
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
	Variation des prix	Révisibles (formule)
	Nature des prix	Prix mixtes

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
Lot	Lot n°1 - Nettoyage des locaux des "CIMES" - à bons de commande sans minimum et avec maximum : <i>Ce lot concerne les prestations de nettoyage des locaux du siège social de l'EPA Bordeaux Euratlantique, situé dans le bâtiment « Les Cimes » à Bordeaux.</i> Montant maximum 80 000,00 € HT (reconductions comprises), 12 mois à compter de la notification du contrat (CPV 90900000-6 : Services de nettoyage et d'hygiène)
Période	Période initiale - 12 mois
Période	Période - 12 mois
Période	Période - 12 mois
Période	Période - 12 mois
Lot	Lot n°2 - Nettoyage de la "Maison du Projet" - à bons de commande sans minimum et avec maximum : <i>Ce lot concerne les prestations de nettoyage de la Maison du Projet de l'EPA Bordeaux Euratlantique, située à Bordeaux.</i> Montant maximum 40 000,00 € HT (reconductions comprises), 12 mois à compter de la notification du contrat (CPV 90900000-6 : Services de nettoyage et d'hygiène)
Période	Période initiale - 12 mois
Période	Période - 12 mois
Période	Période - 12 mois
Période	Période - 12 mois

Définitions :

Lot	:	Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	:	Durée définie d'exécution du contrat reconductible

■ **Marché réservé :**

Les prestations concernées sont les suivantes :

• **Lot n°2 – Nettoyage de la Maison du Projet**

Ce contrat est **réservé**, conformément aux dispositions du **Code de la commande publique**, aux structures suivantes :

- les **entreprises adaptées (EA)**, mentionnées à l'article **L. 5213-13 du Code du travail**, conformément à l'article **L.2113-12 du Code de la commande publique** ;
- les **établissements et services d'aide par le travail (ESAT)**, visés à l'article **L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles**, également au titre de l'article **L.2113-12 du Code de la commande publique** ;
- les **structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**, mentionnées à l'article **L. 5132-4 du Code du travail**, conformément à l'article **L.2113-13 du Code de la commande publique**.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	Octobre 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Novembre 2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Novembre 2025
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Décembre 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	Janvier 2026
	Information des candidats non retenus	Janvier 2026
	Signature et notification du contrat	Janvier 2026
	Démarrage des prestations	Janvier 2026

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- DC1 + DC2 + DC4 + Notices- RC
- Visite sur site
- Acte d'engagement
- DPGF
- DQE
- BPU
- CCAP
- CCTP

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats sont tenus d'effectuer une visite des lieux préalablement à la remise de leur offre, selon les modalités suivantes :

Lot n°1 – Immeuble Les Cimes

- **Date et heure** : le **12 novembre 2025 à 14h00**
- **Lieu** : Immeuble Les Cimes – Bâtiment A, 2 rue Philippe Jolly, 33800 Bordeaux

Lot n°2 – Maison du Projet Euratlantique

- **Date et heure** : le **13 novembre 2025 à 10h00**
- **Lieu** : Maison du Projet Euratlantique, 74 rue Carle Vernet, 33800 Bordeaux

⚠ Les visites spontanées ne sont pas autorisées.

Une **attestation de visite** sera remise par l'acheteur à l'issue de chaque visite.

Les candidats doivent s'inscrire **obligatoirement par courriel** à l'adresse suivante :

✉ christophe.royer@bordeaux-euratlantique.fr

L'inscription doit préciser :

- l'identité des participants,
- leurs fonctions,
- ainsi que le nom de l'entreprise qu'ils représentent.

L'**attestation de visite** remise devra être **jointe à l'offre** du candidat.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration de sous-traitant (DC4)	<i>Le cas échéant, le titulaire peut sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations du contrat après acceptation du sous-traitant par l'acheteur.</i> <i>Le titulaire remet à l'acheteur une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) remplie et signée par le sous-traitant et le titulaire, comportant la nature et le montant des prestations sous-traitées ainsi que les conditions de paiement.</i> <u>Cette déclaration s'accompagne :</u> ▪ <i>Attestation relative à l'onglet K le cas échéant</i>

Document	Descriptif
	▪ Copie du contrat de sous-traitance Informations relatives au sous-traitant : ▪ Certificat d'immatriculation ▪ Attestation de régularité fiscale de moins de 3 mois ▪ Attestation de régularité sociale de moins de 6 mois ▪ Attestations d'assurance : responsabilité civile pro ▪ Références ▪ Moyens humains ▪ Moyens techniques ▪ RIB Pour le lot 2, seuls les sous-traitant qualifiés d'EA, ESAT ou SIAE seront agréés, dès lors le titulaire transmet en complément : ▪ Moyen de preuve de la qualité d'EA, ESAT ou SIAE du sous-traitant
Capacité économique et financière	
Capacité technique et professionnelle	
Moyens techniques	Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Autres justificatifs – minima exigé	
Visite sur site	Annexe
En complément pour le lot 2, situation juridique	• Pour les Entreprises Adaptées (L5213-13 du code du travail), un contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle. • Pour les Etablissement et service d'aide par le travail selon la réglementation en vigueur (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles), la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création, et produire l'arrêté. Pour les structures équivalentes, tous documents justifiant que la structure détient une vocation sociale et emploie au moins 50% de personne en situation de handicap. Pour les structures d'insertion par l'activité économique : • Une photocopie intégrale de l'agrément ou de la convention d'objectif triennale avec la DDETS, afin de valider l'éligibilité du candidat de soumissionner à ce marché, en faisant clairement apparaître la date et la durée du conventionnement, • Pour les structures équivalentes, tous documents justifiant que la structure détient une vocation sociale, et emploie une proportion minimale de 50% de travailleurs défavorisés. Dans le cadre de l'exécution du marché réservé, si la date de validité de l'agrément de la structure titulaire arrive à échéance, celle-ci est tenue de transmettre à l'acheteur la décision de renouvellement ou de non-renouvellement de son agrément. Conformément aux articles : • L.2113-12 du Code de la commande publique, pour les entreprises adaptées (EA) et les établissements et services d'aide par le travail

Document	Descriptif
	(ESAT) ; L.2113-13 du Code de la commande publique, pour les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ; <i>Dans l'hypothèse où la structure titulaire perdrait son agrément en cours d'exécution, l'acheteur serait contraint de procéder à la résiliation du marché, celui-ci ne répondant plus aux conditions de réservation prévues par le Code de la commande publique.</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
DPGF	<i>Décomposition du prix global et forfaitaire</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
Note méthodologique	<i>La note méthodologique ne devra pas dépasser 20 pages (hors page de garde, sommaire et annexes). Il comprendra toutes les justifications et observations nécessaire à l'évaluation du critère technique et de développement durable en insistant sur les attendus suivants :</i> Partie 1 : technique 1 Organisation du service et moyens humains affectés <i>Effectifs, qualification, encadrement, gestion des absences.</i> <i>Il est précisé que l'acheteur portera une attention toute particulière à la qualité de l'encadrement proposée par le candidat.</i> 2 Méthodologie et plan de nettoyage <i>Dont adaptation aux locaux, gestion des imprévus.</i> 3 Dispositif de contrôle qualité et suivi des prestations <i>Procédures de contrôle, indicateurs, gestion des réclamations.</i> 4 Moyens matériels et produits utilisés <i>Type de matériel, fiches techniques, conformité aux normes.</i>

Document	Descriptif
	Partie 2 : développement durable 1 Produits et matériels écoresponsables <i>Utilisation de produits écolabellisés, matériels économes en énergie, etc.</i> 2 Politique environnementale de l'entreprise <i>Engagements RSE, certifications (ISO 14001, etc.), actions concrètes.</i> 3 Gestion des déchets et réduction des consommations <i>Tri des déchets, réduction des emballages, optimisation des ressources</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Les Cîmes – Bâtiment A
2 rue Philippe Jolly
CS 41717
33081 Bordeaux Cedex

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des

offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (30 %)	Prix – 30 points
2. Valeur technique (50 %)	La valeur technique est jugée sur la base des éléments demandés au titre du mémoire technique • 1 Organisation du service et moyens humains affectés – 15 points • 2 Méthodologie et plan de nettoyage – 15 points • 3 Dispositif de contrôle qualité et suivi des prestations – 10 points • 4 Moyens matériels et produits utilisés – 10 points
3. Critère développement durable (20 %)	Le critère développement durable est jugé sur la base des éléments demandés au titre du mémoire technique • 1 Produits et matériels écoresponsables – 8 points • 2 Politique environnementale de l'entreprise – 6 points

Critère et pondération	Descriptif
	3 Gestion des déchets et réduction des consommations – 6 points

Modalités de calcul des notes :

La valeur des sous critères des critères « Valeur technique » et « Développement durable » est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique :

- entre 8 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
- entre 6 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité,
- entre 4 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
- entre 2 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante (appelle des observations significatives),
- entre 0 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante,
- disqualifiée : lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique. La valeur des sous critères est ensuite pondérée.

La valeur des sous critères techniques et développement durable est ensuite pondérée.

La note « valeur technique » sur 50 est le résultat de la somme des notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

La note « développement durable » sur 20 est le résultat de la somme des notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

Le critère « prix » est calculée sur 40 points de la façon suivante :

La note de l'offre la moins-disante de prix P0, étant de 30, et la note d'une offre de prix P étant de $30 \times P0 / P$.

Note finale : sur 100, résultat de la somme : (note « valeur technique ») + (note « critère développement durable ») + (note « prix »).

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions

du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales de <u>moins de 3 mois</u> .
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de <u>moins de 6 mois</u>
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile pro, et responsabilité décennale le cas échéant, en cours de validité
Attestation d'immatriculation	Attestation d'immatriculation de <u>moins de 3 mois</u>
RIB	Relevé d'identité bancaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet
CS 21490
Bordeaux
33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Télécopie : 05 56 24 39 03
Site internet : bordeaux.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@bordeaux-eurlantique.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)